

**PRESENTATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE  
RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION  
PRESENTEE PAR EDF  
POUR LE DEMANTELEMENT COMPLET  
DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE (INB) N° 162  
(ENCEINTE REACTEUR ET BATIMENTS ANNEXES)  
DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DES MONTS D'ARREE  
SITUEE SUR LES COMMUNES  
DE BRENNILIS ET DE LOQUEFFRET**



*Vue de la centrale dans le paysage des Monts d'Arrée © V. Roncheray*

# HISTORIQUE

## ETAPES PREALABLES A L'ENQUETE PUBLIQUE

- **JUILLET 2018** : dépôt par EDF auprès du Ministre chargé de la sûreté nucléaire et à l'Autorité de Sûreté Nucléaire du dossier de démantèlement complet précisant et justifiant les opérations de démantèlement de la centrale et celles relatives à la surveillance et à l'entretien ultérieur du site
- **MARS 2021** : fin de l'instruction technique du dossier par le groupe permanent d'experts pour les démantèlements (GPDEM) avec un avis favorable et saisine de l'autorité environnementale
- **JUIN 2021** : avis de l'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur le dossier présenté
- **AOÛT 2021** : mémoire en réponse d'EDF à l'avis de l'autorité environnementale
- **SEPTEMBRE 2021** : saisine du préfet par le ministère de la transition écologique pour organiser l'enquête publique liée au démantèlement complet de la centrale de Brennilis
- **OCTOBRE 2021** : saisine du Tribunal Administratif de Rennes pour désignation de la commission d'enquête
- **OCTOBRE 2021** : désignation des membres de la commission d'enquête

# DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR POUR L'ENQUETE PUBLIQUE

## ◇ Code de l'Environnement

- partie législative (articles L. 123-9 et L. 122-1 a/s l'avis de l'Ae)

- partie réglementaire (articles R. 123-1 à R. 123-25)

## ◇ Décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle , en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives

# PILOTAGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

**L'enquête publique se déroule sous l'égide  
d'une commission d'enquête indépendante**

- Présidente : Mme Danielle FAYSSE**
- Membres : M. Jean-Luc ESCANDE  
Mme Jeanine FROMENT**

## **Rôle de la Commission d'Enquête**

- Veiller au bon déroulement de l'enquête publique
- Recueillir l'avis de tous
- Organiser la réunion publique
- Etablir deux documents : un rapport d'enquête et ses conclusions motivées

# L'ENQUETE PUBLIQUE

Elle informe le public sur un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement ou la qualité de vie des citoyens.

Ouverte à tous, elle est faite pour recueillir les observations ou les propositions du public sur le projet soumis à l'enquête.

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête examine et analyse les observations recueillies et rend au préfet son rapport et ses conclusions motivées (qui peuvent être favorables, favorables avec réserves ou défavorables).

## DATES ET LIEU :

**DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 (9H00) AU LUNDI 3 JANVIER 2022 (17H00)  
SOIT 49 JOURS CONSECUTIFS (possibilité pour la commission d'enquête de prolonger 15 jours maximum L. 123-9 du CE)**

**COMMUNE SIEGE DE L'ENQUETE : LOQUEFFRET**

**PERIMETRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE (15 communes) (identique à l'enquête publique réalisée en 2009) :**

**LOQUEFFRET - BRENNILIS – BOTMEUR - BRASPARTS – BERRIEN – LA FEUILLEE –  
LE CLOITRE-PLYBEN – COLLOREC - COMMANA – HUELGOAT – LANNEDERN –  
PLONEVEZ-DU-FAOU – PLOUNEOUR-MENEZ – PLOUYE - SAINT-RIVOAL**

## **PERMANENCES PRESENTIELLES**

### **Mairie de Brennilis - Le Bourg**

**Lundi 15 novembre 2021 de 9h00 à 12h00**

**Jeudi 2 décembre 2021 de 13h00 à 16h30**

**Mercredi 15 décembre 2021 de 9h00 à 12h00**

**Jeudi 30 décembre 2021 de 9h00 à 12h00**

**Lundi 3 janvier 2022 de 9h00 à 12h00**

### **Mairie de Loqueffret -1 place de la mairie**

**Lundi 15 novembre 2021 de 14h00 à 17h00**

**Samedi 27 novembre 2021 de 9h00 à 12h00**

**Vendredi 10 décembre 2021 de 9h00 à 12h00**

**Mardi 21 décembre 2021 de 16h00 à 19h30**

**Lundi 3 janvier 2022 de 14h00 à 17h00**

## **REUNION PUBLIQUE**

**Vendredi 10 décembre 2021 à 18h30**

**salle polyvalente de Brennilis**

# COMMENT S'INFORMER ?

- **Consulter le site internet de la Préfecture du Finistère**  
<https://www.finistere.gouv.fr/publicationslegales/enquetes-publiques>
- **Consulter le site internet d'enquête publique suivant :**  
<http://demantelement-centrale-brennilis.enquetepublique.net>
- **Consulter le dossier d'enquête publique en version papier mis à disposition dans les 15 communes concernées ainsi qu'à la sous-préfecture de CHATEAULIN. Une version numérisée du dossier est également mise à la disposition du public sur un poste informatique à la Préfecture du Finistère à QUIMPER**
- **Se rendre à l'une des 10 permanences de la commission d'enquête (en mairies de LOQUEFFRET et BRENNILIS)**
- **Assister à la réunion publique prévue le 10 décembre 2021 à 18 H 30 à la salle polyvalente de BRENNILIS**

# COMMENT S'EXPRIMER ?

Faire part de ses observations :

- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :  
<http://demantelement-centrale-brennilis.enquetepublique.net>

- par courriel :

[demantelement-centrale-brennilis@enquetepublique.net](mailto:demantelement-centrale-brennilis@enquetepublique.net)

et sur les registres papier mis à disposition dans les 15 mairies concernées et à la sous-préfecture de Châteaulin

- Rencontrer les membres de la commission d'enquête lors de l'une des **10 permanences prévues**
- **Envoyer un courrier** à l'attention de la Présidente de la commission en mairie de Loqueffret (commune siège de l'enquête)



*Toutes les contributions adressées durant l'enquête seront jointes au rapport d'enquête*

- **Formuler** des questions/observations lors de la réunion publique



# REGISTRE ELECTRONIQUE

Il est mis en place en supplément des registres papier et permet de donner ses observations en ligne sans avoir à se déplacer en mairie.

Le dépôt d'observations sera pris en considération par la Commission d'Enquête au même titre que les observations déposées sur les registres papier.

Il est consultable via le site internet des services de l'État dans le Finistère (rubrique Publications/ Publications légales/ Enquêtes publiques ou sur le site internet dédié :

[Http://demantelement-centrale-brennilis.enquetepublique.net](http://demantelement-centrale-brennilis.enquetepublique.net)

qui a pour objectif de :

- Publier les dates d'ouverture et de fermeture de l'enquête
- Publier les dates et lieux de permanence
- Donner accès au dossier d'enquête publique
- Informer le public d'éventuelles prolongations ou de nouvelles permanences
- Déposer des observations / propositions
- Publier le rapport et les conclusions de la commission d'enquête et informer le public de sa mise en ligne

### Enquête publique portant sur le projet de démantèlement complet de L'installation nucléaire de base (inb) N° 162 (Enceinte réacteur et bâtiments annexes) de la centrale nucléaire des MONTS D'ARREE

Il sera procédé **du lundi 15 novembre 2021 (9 H 00) au lundi 3 janvier 2022 (17 H 00)**, à une enquête publique portant sur le projet de démantèlement complet de L'installation nucléaire de base (inb) N° 162 (Enceinte réacteur et bâtiments annexes) de la centrale nucléaire des MONTS D'ARREE située sur les communes de BRENNILIS et de LOQUEFFRET présenté par EDF.

Cette étape importante du projet vise à recueillir les observations du public.

Pour diligenter cette enquête publique a été désignée une commission d'enquête composée :

- d'une présidente, Madame Danielle FAYSSE,
- de deux membres titulaires, Monsieur Jean-Luc ESCANDE et Madame Jeanine FROMENT

Vous avez la possibilité de consulter en ligne les éléments du dossier.



### LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE comprend :

- le dossier de démantèlement constitué de 12 pièces présentant le projet, l'environnement et la sûreté

Sommaire du dossier de démantèlement

Glossaire du dossier de démantèlement

- l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à cet avis
- un document complémentaire au titre de l'article R123-8 du Code de l'environnement

### LE PROJET

Le projet concerne le **démantèlement complet de la centrale de Brennilis** située dans le Finistère. Cette centrale était un prototype de réacteur à eau lourde. Le plan de démantèlement présente le déroulement des opérations prévues.

Description de l'installation avant le démantèlement complet

Scénario : Plan de démantèlement

### L'ENVIRONNEMENT

L'**étude d'impact** vise à déterminer, en fonction des éléments d'appréciation disponibles, les **conséquences du projet sur son environnement** et les mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs.

Étude d'impact  
(14 chapitres + 7 annexes)

Résumé non technique

### LA SÛRETÉ

L'**étude de maîtrise des risques** présente l'inventaire des risques dans l'installation puis l'analyse des **dispositions prises pour prévenir ces risques** et des mesures propres à limiter la probabilité des accidents et leurs effets.

Étude de maîtrise des risques  
(9 chapitres)

Résumé non technique

Avis de l'Autorité environnementale et mémoire en réponse de l'exploitant

Document complémentaire au titre de l'art. R123-8 du Code de l'Environnement



## LES 12 PIÈCES DU DOSSIER DE DÉMANTÈLEMENT



Glossaire du dossier de  
démantèlement

### Pièces



Sommaire général

Pièce **1** Présentation du demandeur : raison sociale de l'exploitant, siège

Pièce **2** Description de l'installation avant le démantèlement complet

Pièce **3** Plan de démantèlement

Pièce **4** Carte au 1/25 000

Pièce **5** Plan de situation du site au 1/10 000 et plan des bâtiments au 1/1 500

Pièce **6** Modification du périmètre de l'installation

Pièce **7** Étude d'impact (14 chapitres et 7 annexes)

Pièce **8** Rapport Préliminaire de sûreté

Pièce **9** Étude de maîtrise des risques (9 chapitres)

Pièce **10** Servitudes d'utilité publique

Pièce **11** Équipement ou installation émetteur de gaz à effet de serre

Pièce **12** Émissions industrielles

# PRESENTATION DU DOSSIER PAPIER

## Dossier de démantèlement

Le dossier de démantèlement se compose de 12 pièces :

- Pièce 1 : Présentation du demandeur
- Pièce 2 : Description de l'installation avant le démantèlement complet
- Pièce 3 : Plan de démantèlement
- Pièce 4 : Carte au 1/25 000
- Pièce 5 : Plan de situation du site au 1/10 000 et plan des bâtiments au 1/1 500
- Pièce 6 : Modification du périmètre de l'installation
- Pièce 7 : Etude d'impact environnemental (14 chapitres et 7 annexes)
- Pièce 8 : Rapport préliminaire de sûreté *(le rapport préliminaire de sûreté est consultable pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités fixées par l'arrêté préfectoral organisant l'enquête)*
- Pièce 9 : Etude de maîtrise des risques (9 chapitres)
- Pièce 10 : Servitudes d'utilité publique
- Pièce 11 : Equipement ou installation émetteur de gaz à effet de serre
- Pièce 12 : Emissions industrielles

## Avis de l'Autorité environnementale et mémoire en réponse de l'exploitant

- **Avis délibéré de l'Autorité environnementale** n°2021-38
- **Mémoire en réponse de l'exploitant** à l'avis de l'Autorité environnementale n°2021-38 et ses annexes.

## Document complémentaire au titre de l'article R123-8

Un document complète ce dossier au titre de l'article R123-8 du Code de l'environnement.



Le dossier d'enquête publique est consultable en version papier (classeurs mis à disposition dans les 15 mairies concernées ainsi qu'en sous-préfecture de Châteaulin)

Ou bien en version dématérialisée (préfecture de Quimper) ou sur internet à l'adresse suivante : <http://demantelement-centrale-brennilis.enquetepublique.net>

## Présentation du dossier d'enquête publique imprimé

Le dossier d'enquête publique est réparti en quatre classeurs :

- Le **classeur 1/3** contenant les pièces 1 à 6 et 9 à 12 du dossier de démantèlement. *Ce classeur comprend en deuxième de couverture le document complémentaire au titre de l'article R123-8 du Code de l'environnement.*
- Le **classeur 2/3** contenant la pièce 7 du dossier de démantèlement - Etude d'impact environnemental (14 chapitres).
- Le **classeur 3/3** contenant les annexes de la pièce 7 du dossier de démantèlement - Etude d'impact environnemental.
- Le **classeur 1/1** contenant l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2021-38 ainsi que le mémoire en réponse de l'exploitant.

# CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

- rencontre de la commission d'enquête avec le porteur de projet dans les 8 jours suivant la clôture des registres d'enquête. Le porteur de projet a 15 jours pour produire ses observations.
- rapport et conclusions motivées remis par la commission d'enquête au Préfet dans les **30 jours** suivant la clôture de l'enquête - possibilité de prolonger ce délai avec l'accord du Préfet après avis du responsable du projet
- transmission du Préfet dans les **15 jours** au ministre chargé de la sécurité nucléaire du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, de son avis et des résultats des consultations menées (avis des communes, du CD29, de la CLI, CLE...)
- transmission par le Préfet du rapport et des conclusions de la commission d'enquête à chaque mairie concernée

## Postérieurement à l'enquête publique :

- transmission à l'exploitant d'un avant-projet de décret par les ministres chargés de la sécurité nucléaire
- démantèlement de l'installation nucléaire de base pris par décret du Premier Ministre et publié au Journal Officiel

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**